

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT DE DREUX

CANTON D'EPERNON

MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE

2017

COMPTE-RENDU

Coulombs, le 20 décembre 2017

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Cœur de village, aménagement des abords de l'Eglise : appels d'offres, choix des entreprises
- Questions diverses

Le 20 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 08 décembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE. Sont présents : Mme Valérie MONOT, Mme Nathalie ANDREU, Mme Catherine MARIE, M. Didier LEBARS, M. Roland PETIT, M. Jean-Luc MARTIN, M. Le Paul LE RAVALLEC, Mme Mme Agnès COCHE, M. Daniel GUILLY, Mme Jacqueline FOUQUET. Mme Nicolle DUSSIDOUR et M Arnaud SANCHES sont absents. Mme Nicolle DUSSIDOUR a donné pouvoir à M Roland PETIT.

A l'unanimité, Mme Valérie MONOT est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20h05.

POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

TERRITOIRES ENERGIE D'EURE ET LOIR : M. LE BARS

Le mardi 5 décembre, le Comité Syndical s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir à Chartres. Les représentants des communes ont voté le budget primitif pour l'exercice 2018 mais également le projet de modification des statuts du Syndicat.

SIEA : M. MARTIN

Les travaux sur le réseau d'eaux usées à Chandelles sont terminés. Cependant, la présence de fuites semble être identique. L'hypothèse envisagée serait une non qualité des branchements chez les particuliers.

Le projet de regroupement de 4 syndicats est en stand by.

Les nouveaux tarifs ont été votés :

Tarif de l'eau : 1,10€

Tarif de l'assainissement : 1,50€

Le tarif de l'assainissement non collectif (SPANC) demeure inchangé.

Le vote du nouveau régime indemnitaire des agents a lui aussi été voté.

Le syndicat constate une pollution des boues de la station d'épuration, une entreprise a été mandatée pour trouver l'origine de celle-ci. Pour information, le montant pour la destruction des boues polluées s'élève à 50.000 euros.

CŒUR DE VILLAGE AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE : APPELS D'OFFRES, CHOIX DES ENTREPRISES

L'appel d'offres pour l'aménagement des abords de l'Eglise relève de la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°201-360 du 25 mars 2016.

La remise des offres était fixée le 11 septembre 2017.

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 11 septembre 2017

La commission d'analyse des offres et d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2017

L'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre est la suivante :

Lot 1 – VRD

Tranche ferme : 42 737 euros

Tranche optionnelle : 51 250.50 euros

Lot 2 – Espaces verts

Tranche ferme : 15 383.50 euros

Tranche optionnelle : 1 519.50 euros

Les entreprises ayant répondues à l'appel d'offre sont :

Pour le lot 1 – VRD

TP COMPACT, 28190 Saint Luperce

ETP Musci, 8 rue Lemoult, 28170 Chateauneuf en Thymerais

COLAS 11 rue du 19 Mars 1962, 28630 Le Coudray

PIGEON, ZA du Coutier, 72400 Cherré

EIFFAGE 18 rue du Président Kennedy, 28110 Lucé

EUROVIA, ZI de la Saussaye, 340 rue des Bruyères, 45590 Saint Cyr en Val

Pour le lot 2 – Espaces verts

ARPAJA, ZA la Torche, 28630 Barjouville

PAYSAGES JULIEN LEGAULT, 52 Avenue du Thymerais, 28240 La Loupe

TECHNI ENVIRONNEMENT, 11 rue Réaumur, 28000 Chartres

PAYSAGE CLEMENT, ZA des Bouleaux, 28210 Faverolles

A l'issue de l'ouverture des plis chacun des candidats ayant présenté une offre a été admis à concourir. Après vérifications et analyses des offres, un classement a été établie.

L'analyse permet de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 VRD – La société ETP MUSCI

TF 41 047.55 euros – TF 45 151.45 euros : **Total 86 199 euros, Option 5 320 euros**

Lot 2 Espaces verts – La société ARPAJA

TF 12 944.87 euros – TF 1 301.43 euros : **Total 14 246.30 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les sociétés **ETP MUSCI** et **ARPAJA**, les moins disantes
- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet l'aménagement des abords de l'Eglise.
- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif projet 1700004 – chapitre 21, compte 2151 réseaux et voirie et seront rattachés au budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe de la visite de Mme La Préfète et de M. Le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir le 26 décembre avec la participation de l'ARS pour la visite de la Maison de Santé de Coulombs.

M. Le Maire informe qu'une réunion se tiendra le 9 janvier prochain avec la Direction Départementale des Routes. Les sujets abordés seront les futurs travaux de la déviation, des projets de reprise de tapis sur des Routes Départementales et la rénovation du pont situé Grande Rue à Coulombs.

Chenilles processionnaires : M. Le Maire informe que le projet d'arrêté a été transmis à la préfecture pour avis.

Mme ANDREU informe que le Noël des enfants s'est bien déroulé. Mme MARIE souligne que les gâteaux d'Odile BOUTAUD ont eu un très grand succès.

Mme ANDREU informe que le marché de Noël a eu moins de visiteurs.

Mme DUSSIDOUR informe, suite à la migration vers une nouvelle version, que le site internet de Coulombs ne pourra être mis à jour qu'à partir de début janvier. Il reste néanmoins consultable.

M. PETIT informe que le Chemin des Plantes est en mauvais état.

M. PETIT félicite au nom du SIRP, les employés municipaux pour la pose de la moquette dans la salle de motricité de l'école maternelle pour la fête de Noël de l'école.

Eglise : M. PETIT souhaite savoir si une plainte avait été déposée pour le vol des anges de la nativité dans les années « 70 ».

M. PETIT informe que les bandes podotactiles de la Grande Rue à Coulombs sont détériorées.

Mairie accès PMR : M PETIT souhaite savoir quand les bandes podotactiles et les clous vont être posés.

M. PETIT souhaite que l'on revienne lors des conseils sur les remarques faites lors des séances précédentes.

M. MARTIN souhaite connaître la raison pour laquelle une réunion sur les vannages va être organisée. M. Le Maire informe qu'il souhaite, avec les membres du conseil, connaître leur mode de fonctionnement, l'état d'entretien et le suivi réalisé par le SICME. Suite aux inondations de 2016, M.Le Maire souhaite connaître les décisions prises par le SICME pour sécuriser le village.

M. MARTIN expose son inquiétude en cas de nouvelle crue. Certains arbres aux abords des cours d'eaux requièrent un entretien et les arbres coupés devraient être évacués et non laissés sur le sol près de la rivière.

Mme COCHE souhaite à tous ses collègues et à tous les habitants de « Bonnes Fêtes de fin d'année ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

M. Jean-Noël MARIE

Maire de Coulombs - Conseiller Départemental du Canton d'Epernon

